CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Quatorzième rapport annuel 1982-1983

Québec

Manuscrit:
Conseil des universités

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-05921-6
ISSN 0383-4611

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec, QC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 30 juin 1983.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation

Camille Laurin

Sainte-Foy, novembre 1983

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation
1035, De La Chevrotière
Québec, QC
GlR 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le quatorzième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Jacques L'Écuyer

Sainte-Foy, novembre 1983

Composition du conseil

(en date du 1er juillet 1983)

	Expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Écuyer, président	17 novembre 1986
Madame Francine Séguin-Bernard Professeur École des Hautes études commerciales Montréal	17 novembre 1985
Madame Georgette Besnard Directrice Centre de main-d'oeuvre du Québec Montréal	Jusqu'au 7 février 1983
Monsieur Michel Despland Professeur Sciences de la religion Université Concordia Montréal	10 novembre 1985
Madame Monique Frappier-Desrochers Directrice des études de main-d'oeuvre Centre de recherche en santé et main-d'oeuvre Montréal	20 janvier 1985
Madame Mireille Fillion Directrice Évaluation et analyse des programmes Fédération des C.L.S.C. du Québec Montréal	26 mars 1984
Monsieur Jean-Guy Frenette Directeur de la recherche Fédération des travailleurs du Québec Montréal	26 mars 1984
Madame Danielle Gauvreau Étudiante Département de démographie Université de Montréal Montréal	Jusqu'au 8 décembre 1982
Monsieur Michel Leclerc Vice-recteur à l'administration et aux finances Université du Québec à Montréal Montréal	30 mars 1987
Monsieur Guy Massicotte Recteur Université du Québec à Rimouski Rimouski	Jusqu'au 4 novembre 1982

Monsieur André Normandeau Professeur Département de criminologie Université de Montréal Montréal	17 novembre 1985
Madame Josée Perras Étudiante en gérontologie I.N.R.S.-Eau Sainte-Foy	30 mars 1987
Madame Christine Piette Professeur Faculté des lettres Université Laval Sainte-Foy	26 mars 1984
Madame Christiane Querido Présidente de la Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	30 avril 1985
Monsieur José Roy Étudiant Faculté de droit École du Barreau du Québec Québec	28 avril 1986
Monsieur Norman Ryan Directeur général Direction des politiques et plans Ministère de l'Éducation Québec	
Madame Micheline Ste-Marie, m.d. Professeur Département de pédiatrie Centre hospitalier de l'Université Laval Sainte-Foy	Jusqu'au 2 mai 1983
Madame Ginette Sauvé Étudiante École de psychologie Université de Montréal Montréal	22 septembre 1986
Monsieur Léo Vigneault Secrétaire général adjoint Union des producteurs agricoles Longueuil	30 mars 1987
Monsieur Robert Volders Vice-président Coopération Hydro-Québec Montréal	11 juin 1984
Madame Madeleine Perron, secrétaire générale	

Table des matières

I- Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec 11

II- Activités du Conseil des universités en 1982-1983 15

III- Fonctionnement du Conseil des universités en 1982-1983 16

IV- Coordination de l'enseignement 18

4.1 Mandat du Comité des programmes **18**

4.2 Composition du Comité des programmes **18**

4.3 Évaluation des projets de nouveaux programmes d'études universitaires soumis à l'automne 1982 **19**

4.4 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique **20**

4.4.1 Opération 1982-1983 **20**

4.4.2 Évaluation du volet « Services à la collectivité » **21**

4.5 Révision des programmes approuvés à titre conditionnel **21**

4.6 Autres études **21**

4.6.1 Évaluation des programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel **21**

4.6.2 Évaluation des programmes d'études en sciences comptables **21**

4.6.3 Participation du Comité des programmes à l'opération sectorielle en génie **21**

V- Coordination de la recherche universitaire 26

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire **26**

5.2 Travaux de la commission en 1982-1983 **26**

VI- Financement de l'enseignement supérieur 29

6.1 Mandat du Comité du financement **29**

6.2 Composition du Comité du financement **29**

6.3 Activités du Comité en 1982-1983 **29**

6.4 Cadre de référence et plans quinquennaux d'investissements universitaires 1982-1987 et 1983-1988 **30**

6.5 Avis sur le niveau des subventions de fonctionnement aux universités pour l'année 1983-1984 **30**

6.6 Avis sur la répartition des ressources entre les universités pour 1983-1984 **31**

Liste des annexes

Annexe I- Avis rendus par le Conseil des universités en 1982-1983 **32**

Annexe II- Autres publications du Conseil des universités en 1982-1983 **32**

I- Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec

C'est un véritable cri d'alarme que le Conseil des universités veut lancer à l'occasion de ce rapport annuel. La situation des universités québécoises est devenue si précaire que certains des acquis les plus importants de la révolution tranquille et des années qui ont suivi sont en train de fondre au soleil de l'austérité, de l'opportunisme et du laisser faire. Il ne sert à rien de se cacher la vérité; les compressions budgétaires des dernières années, associées au laxisme des politiques gouvernementales, à l'égoïsme des groupes d'intérêt et aux compétitions stériles, sont en train de provoquer la désagrégation des équipes les plus solides, de diminuer dangereusement les ressources disponibles et de démoraliser les professeurs et les chercheurs les plus sérieux.

L'enseignement universitaire québécois éprouve de plus en plus de difficulté à faire face aux défis actuels provoqués par l'augmentation continue des clientèles, par le développement des nouvelles technologies. Oh! bien sûr, on continuera d'admettre des étudiants en grand nombre, mais à quels programmes? et de quelle qualité? Déjà certains programmes dans des secteurs d'importance stratégique sont contingentés faute de pouvoir recruter des professeurs et de disposer de l'espace et des ressources indispensables. Dans certaines régions, ce sont les capacités d'accueil globales des universités qui paraissent insuffisantes, et ce phénomène, il faudra bien le reconnaître un jour, n'est pas que conjoncturel. Comment pourra-t-on améliorer la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants si l'on recourt de plus en plus fréquemment à des chargés de cours pour boucler le budget?

Comment développer de nouvelles équipes ou de nouveaux programmes dans un contexte où l'engagement de nouveaux professeurs est limité au maximum? Et l'on pourrait continuer longtemps ainsi.

Faut-il le rappeler, les dépenses par étudiant inscrit dans les universités québécoises sont parmi les plus basses au pays. La rapidité et l'importance des compressions budgétaires imposées au réseau universitaire, beaucoup plus élevées que dans les autres réseaux de l'éducation ou que celles que s'est imposé le gouvernement lui-même, ont engendré au sein des institutions d'enseignement supérieur des problèmes d'une ampleur telle qu'on voit encore mal comment elles réussiront à traverser la crise actuelle. Qu'on en juge.

Si les premières compressions budgétaires ont pu être absorbées relativement aisément par la rationalisation ou la suppression de certaines activités ou de certaines dépenses de grande importance, il est bien évident que ces mesures faciles sont épuisées; les coupures imposées en cinq ans atteignent presque le tiers de l'enveloppe budgétaire de cette année. Nul ne détient plus maintenant de recettes-miracles de réduction des dépenses. Les moyens auxquels on doit maintenant avoir recours sont longs, difficiles à appliquer; leurs résultats sont incertains et tous auront des répercussions sur la qualité des services.

Certains ne jurent que par une meilleure coordination des activités entre les niveaux d'enseignement ou entre les universités. Il ne fait pas de doute qu'un meilleur partage des responsabilités est nécessaire pour préserver la qualité en cette période difficile. Mais plusieurs conditions devront être réunies avant que de telles opérations n'amènent d'économies substantielles. Il faudra par exemple une certaine mobilité du corps professoral, mobilité qui n'existe pas actuellement et qu'il faudra négocier avec les syndicats ou associations professionnelles.

D'autres mesures ont aussi été proposées, par exemple une augmentation de la charge d'enseignement des professeurs. Il faut cependant se rappeler qu'une telle augmentation devra aussi être négociée avec les syndicats d'enseignants et que les universités ne disposent pas des mêmes moyens que le gouvernement pour imposer leurs fins. Sans compter que cette augmentation de la charge d'enseignement, si elle devait être générale, ne manquera pas d'affecter les autres composantes de la tâche des professeurs et en particulier la recherche et la direction de thèses. On a souvent dans le passé déploré la faiblesse relative des performances québécoises en ce domaine. Il ne faudrait pas que des actions inconsidérées en abaissent encore le niveau.

La vérité est que, malgré des efforts très réels, la plupart des universités québécoises ont dû effectuer, au cours de la dernière année, des dépenses d'un niveau nettement plus élevées que leurs revenus d'exercice. Elles se livrent une lutte féroce pour les clientèles dans le but de limiter les dégâts et en sont réduites à vivre d'expédients pour protéger l'essentiel. Certaines ont recours à une proportion élevée de chargés de cours (le ratio étudiants/professeurs réguliers est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario), d'autres mettent sur pied des activités peu coûteuses (certificats, cours du soir, etc.). Malgré tout, elles n'arrivent pas à maintenir à date leurs équipements et même, dans certains cas, leurs enseignements lorsque des virages rapides sont nécessaires, faute de pouvoir engager le personnel requis.

L'enseignement supérieur, faut-il le rappeler, est une ressource collective. Bâti patiemment au fil des années par des investissements, des travaux, il constitue une part importante de notre patrimoine et un outil essentiel de la promotion de notre société. On devrait donc s'attendre à ce que le gouvernement, gardien du bien public, se soucie de le protéger du mieux qu'il peut par des politiques éclairées et cohérentes et recherche avec les intéressés les moyens appropriés de faire face à la crise actuelle, d'autant plus qu'il est à l'origine de bien des problèmes actuels des universités.

On devrait aussi s'attendre à ce que les universités, et ceux qui y oeuvrent, se montrent d'abord et avant tout préoccupées de sauvegarder collectivement les acquis les plus importants et les plus fondamentaux pour la société et qu'elles soient disposées à oublier, à cette fin, leurs intérêts individuels. Or, et c'est là un sujet de préoccupations pour le Conseil des universités, les choses sont loin de se passer toujours de cette façon. Et c'est avec regret qu'il faut constater que trop souvent les conditions essentielles pour que l'enseignement supérieur puisse faire face à la crise actuelle ne sont pas réunies.

Ainsi, le Conseil demande depuis plusieurs années que soient précisées les politiques gouvernementales en matière d'enseignement supérieur et qu'elles soient adaptées à la conjoncture actuelle. Par exemple, dans son avis 81.12 du 30 avril 1982 sur le financement du réseau universitaire 1982-1983, il recommandait « que le ministre de l'Éducation, de concert avec ses partenaires du système universitaire, détermine des objectifs réalistes et précise les priorités à retenir pour le réseau universitaire au cours des prochaines années, en particulier en matière d'accessibilité et de démocratisation »[1].

Le Conseil veut insister encore sur cette recommandation qu'il considère comme essentielle et préalable à l'élaboration d'un cadre de développement du réseau universitaire au cours des prochaines années. Car il faut bien l'avouer, les grands objectifs d'accessibilité et de démocratisation sont trop vagues pour être véritablement utiles dans le contexte actuel où il faut faire des choix entre des actions dont l'intérêt et la pertinence sont incontestables. Un cadre de développement plus précis, plus clair et plus réaliste devrait aider les universités à harmoniser leurs efforts et éviter ainsi que l'enseignement supérieur ne tombe dans l'incohérence et que certaines activités importantes ne soient négligées faute de pouvoir les rentabiliser. Il devrait aussi servir de balises à l'action d'intervenants extérieurs, corporations, associations professionnelles, organismes qui accordent des subventions, dont les exigences, les normes ou les volontés causent parfois de sérieux problèmes aux universités. Enfin, il faut espérer qu'un tel cadre de développement permette de resserrer la cohérence des interventions gouvernementales en cette période difficile où l'État se doit d'utiliser au mieux ses ressources.

Cette question de la cohérence des interventions gouvernementales préoccupe au plus haut point le Conseil. Il est assez évident par exemple que le financement, qui constitue le principal moyen d'action du gouvernement, n'a pas toujours appuyé fidèlement ses objectifs, comme ce fut le cas par exemple du non-financement des clientèles additionnelles, qui n'était certes pas de nature à inciter les universités à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, ou comme c'est encore le cas de la formule actuelle de financement qui ne distingue pas le niveau d'étude, malgré la nécessité de développer les études avancées. Des progrès ont certes été accomplis au cours de la dernière année, mais beaucoup reste encore à faire. Il faut espérer en particulier que le projet d'une nouvelle formule de financement voit son aboutissement au cours de la prochaine année et que les nouvelles règles traduisent fidèlement les objectifs et les priorités gouvernementales. Le Conseil pour sa part examinera attentivement cette question.

Mais il y a plus encore, dans la mesure où ce n'est pas seulement le ministère de l'Éducation, mais bien l'ensemble du gouvernement qui se doit de montrer plus de cohérence et de discipline. Car si on peut comprendre à la rigueur que le gouvernement ne dispose pas des ressources qui lui permettent un financement plus adéquat de l'enseignement supérieur, il est difficile d'accepter que la recherche de solutions aux problèmes que causent les compressions budgétaires dans les universités se fasse trop souvent à partir de jugements partiels ou mal étayés, quelquefois fort éloignés de la réalité.

Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse la gravité des problèmes que vivent aujourd'hui les universités, qu'il consacre plus de temps et d'énergie à la recherche, avec les premiers intéressés, des solutions les plus prometteuses, qu'il ajuste et précise ses politiques et y adapte ses stratégies. Et même dans le domaine très spécifique du financement de l'enseignement supérieur, il serait tout à fait indiqué que le gouvernement confronte ses propres objectifs d'assainissement des finances publiques à ceux qu'il impose au réseau universitaire et qu'il cherche sincèrement avec ses partenaires les compromis les plus susceptibles de faire progresser la société québécoise en tenant compte, en particulier, du rôle clé de l'université dans le virage technologique.

---

1. Conseil des universités, treizième Rapport annuel, p. 488.

Si on doit espérer des améliorations sensibles de l'attitude gouvernementale dans plusieurs domaines, il n'en va pas différemment de l'attitude des universités elles-mêmes. Alors qu'on était en droit de s'attendre à ce qu'elles unissent leurs efforts pour faire face à la crise actuelle et préserver les acquis les plus importants, on doit constater qu'elles sont encore très divisées, chacune s'efforçant de se tirer au mieux de la situation actuelle fût-ce au détriment de ses missions fondamentales.

Même les plus avisés parmi les représentants des établissements ou de leurs groupes constituants ont peine à s'élever au-dessus des intérêts institutionnels pour se préoccuper de l'état général de l'enseignement supérieur. Et trop souvent les moyens utilisés pour tirer son épingle du jeu sont employés aux dépens de l'intérêt général.

Comment, par exemple, qualifier autrement l'ouverture ou le maintien de certains programmes, en particulier de certains programmes courts, dont la pertinence au niveau universitaire est très limitée et dont le rôle principal paraît être d'augmenter les clientèles et donc, la part des subventions de l'université qui les offre? Dans le cadre d'une enveloppe globale fermée, comme c'est souvent le cas, de tels programmes drainent les ressources des secteurs stratégiques et diluent la mission de l'université.

Cet exemple, auquel on pourrait en ajouter d'autres comme la multiplication gratuite des lieux de formation, contribue à l'éparpillement des ressources universitaires, particulièrement en milieu francophone, à un moment où, tout au contraire il faudrait regrouper pour consolider les acquis et diminuer la vulnérabilité des meilleurs groupes.

Le Conseil des universités, quant à lui, s'inquiète au plus haut point de cette situation. Les études qu'il a entreprises dans divers secteurs de l'activité universitaire (ingénierie, sciences de l'éducation) l'amèneront sans doute à faire des recommandations précises dans le but d'optimiser les ressources et de soutenir la qualité des activités. Mais ces études ne remplaceront pas une réflexion approfondie des universités sur leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, et sur leurs priorités dans l'optique du plus grand intérêt général de l'enseignement supérieur pour la collectivité. L'établissement de plans de développement, d'objectifs institutionnels, de stratégies bien coordonnées dans cette optique permettrait sans doute une meilleure utilisation des ressources et constituerait une garantie de qualité. Il servirait aussi à orienter et à galvaniser les efforts de ces artisans de la base que sont les professeurs.

On oublie trop souvent en effet que le bon fonctionnement de l'université repose en dernière analyse sur la qualité, la compétence et le dévouement de son corps professoral. Les professeurs ont clairement manifesté dans le passé qu'ils n'étaient pas insensibles à la difficulté de la situation actuelle. Certaines de leurs associations, par exemple, ont accepté des réductions salariales bien avant qu'elles ne soient imposées par l'action législative du gouvernement.

Il est bien certain que l'attitude des professeurs et des étudiants, qui jusqu'ici ont été plutôt écartés de ce débat, ainsi que celle de leurs associations respectives aura une influence déterminante sur l'avenir de notre système d'enseignement supérieur. Si nous devions, par exemple, entrer dans une ère de contestation systématique, ou pire encore de désintéressement, il serait extrêmement difficile de rechercher de nouveaux équilibres, de nouvelles façons de faire, qui permettent de préserver l'essentiel de la qualité de nos universités. Encore faudra-t-il que les professeurs et les étudiants soient convaincus du sérieux des intentions gouvernementales, du réalisme des objectifs qu'on leur propose et de la volonté de chacun des intervenants de tout faire pour préserver, en cette période difficile, la qualité de l'enseignement supérieur.

Dans un récent rapport intitulé « Action for Excellence », un groupe de travail américain, présidé par le gouverneur de la Caroline du Nord et formé de représentants des milieux gouvernementaux, du monde des affaires, du travail et des milieux de l'éducation, formulait un certain nombre de recommandations destinées à améliorer les prestations du système éducationnel des États-Unis. Même s'il vise plus particulièrement le système élémentaire et secondaire américain, le Conseil veut en citer quelques extraits qui s'appliquent tout aussi bien au contexte universitaire québécois. Le groupe de travail signalait l'importance d'utiliser au mieux les ressources disponibles:

> *« Better use of existing resources must be the first priority in improving the public schools; how states and communities spend their education funds is as important as how much they have to spend. No consensus for increased investment in education can be built, in our judgment, unless citizens are convinced that their schools are sufficiently productive. »*[1]

1. *Action for Excellence, Task Force on Education for Economic Growth, Education Commission of the States, Denver, Colorado, 1983, p. 36.*

Mais en même temps il ajoutait:

« Real improvements in education can be made only if citizens and their leaders are persuaded to invest sufficient funds and are reminded that better education cannot be bought with declining education budgets... Our recommandation, in sum, is this: more funds, from all sources, for education - but more money selectively invested in efforts that promote quality. »[1]

Provenant d'un groupe largement dominé par les milieux gouvernementaux et industriels, ces remarques prennent un relief particulier. Et le Conseil espère que tous les intéressés, dans les milieux gouvernementaux aussi bien qu'universitaires, leur accorderont l'importance qu'elles méritent.

---

1. Action for Excellence, Task Force on Education for Economic Growth, Education Commission of the States, Denver, Colorado, 1983, p. 36.

II- Activités du Conseil des universités en 1982-1983

Le Conseil des universités avait décidé au début de la dernière année de mettre l'accent sur l'étude des problèmes de coordination du réseau universitaire québécois. L'intensité de la crise financière que vit l'enseignement supérieur au Québec souligne plus encore la nécessité de mieux coordonner les activités des universités, dans le but bien entendu d'utiliser au mieux les ressources disponibles et de minimiser les coûts.

Pour concrétiser cette résolution, le Conseil a entrepris cette année une série d'études sectorielles dont l'objectif est de faire le point sur la situation de l'enseignement et de la recherche dans les diverses disciplines universitaires, et de proposer un cadre de développement pour les années à venir. Le Conseil espère de cette façon couvrir en quelques années l'ensemble des secteurs d'enseignement et de recherche.

Dans une première étude, le Conseil a choisi d'aborder le secteur de l'ingénierie en raison de son importance exceptionnelle pour une bonne prise du virage technologique, en raison aussi des fortes croissances d'activités et de clientèles qu'on y observe actuellement. Le Conseil a formé un comité ad hoc, présidé par M. Pierre Bélanger de la Commission de la recherche universitaire, pour mener à bien cette étude. Le comité a d'abord voulu recueillir et analyser les données nécessaires. Cette opération est en bonne voie de réalisation et le comité devrait être en mesure de produire son rapport en cours d'année.

Le Conseil a aussi décidé de mettre en marche une deuxième étude du même type consacrée cette fois au secteur des sciences de l'éducation. Elle démarrera vers la fin de l'été 1983.

Par ailleurs, dans le but de répondre à une demande précise du ministre de l'Éducation, le Conseil des universités a poursuivi en cours d'année une étude approfondie des conditions présentes du maintien et du renouvellement du corps professoral. En effet, l'ampleur des compressions budgétaires et leurs répercussions sur l'embauche des jeunes professeurs ne manquent pas de soulever de profondes inquiétudes liées au vieillissement accéléré du corps professoral et à la capacité de recruter éventuellement, sur une courte période, les candidats nécessaires pour le renouveler. Le Conseil a voulu mesurer précisément l'ampleur du problème avant de se pencher sur les diverses mesures qui pourraient être avancées pour y faire face. Les travaux sont actuellement très avancés et le Conseil devrait pouvoir formuler un avis au cours de l'automne.

La question du rôle de l'université dans la formation des professionnels a encore cette année retenu l'attention du Conseil. À la suite des réactions suscitées par son avis préliminaire de septembre 1980, de l'avis de l'Office des professions concernant les conditions supplémentaires (au diplôme ou à la formation de base) et les comités de formation, et des audiences publiques tenues sur cet avis, le Conseil des universités a poursuivi ses réflexions et étudié diverses hypothèses susceptibles de solutionner les problèmes soulevés par la formation des professionnels à l'université. Les travaux étant maintenant très avancés, le Conseil espère être en mesure de formuler un avis définitif très bientôt.

Le ministre de l'Éducation ayant demandé au Conseil de l'aviser sur la question de la formation en biotechnologie, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail chargé de faire le point sur les différentes approches susceptibles d'être retenues, d'établir le bilan de la situation dans le milieu universitaire québécois et de formuler les recommandations appropriées.

Le Conseil des universités a reçu en cours d'année le rapport du comité qu'il avait mis sur pied pour étudier les programmes d'études avancées et de spécialisation en médecine dentaire. À la suggestion du comité, le Conseil a voulu obtenir les réactions des intéressés par cette question avant d'élaborer un avis au ministre de l'Éducation.

Le Conseil des universités a aussi été amené, au cours de la dernière année, à répondre à quelques demandes spécifiques du ministre de l'Éducation quant à l'opportunité d'instituer une École des hautes études internationales et quant à l'opportunité de donner un statut d'université au Centre d'études universitaires de l'Abitibi-Témiscamingue (C.E.U.A.T.). Le Conseil a profité de cette dernière demande pour visiter le C.E.U.A.T. et renouer ainsi avec l'habitude qu'il avait de visiter ainsi quelques campus universitaires chaque année.

Le Conseil a accentué ses efforts au cours de la dernière année pour mieux faire connaître ses activités. C'est ainsi qu'il diffuse maintenant son bulletin externe d'information contenant un aperçu de ses principaux travaux, un compte rendu de certains avis d'intérêt général et les réponses du ministre de l'Éducation à ses avis. Trois bulletins ont ainsi été publiés au cours de la dernière année.

III Fonctionnement du Conseil des universités en 1982-1983

Du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983, le Conseil des universités a tenu neuf séances régulières totalisant douze journées de session. Il a transmis au ministre de l'Éducation dix-sept avis définitifs. De plus, il publiait une étude sur les étudiants à temps partiel dans les universités québécoises. Il a en outre soumis à la consultation des groupes et des personnes concernées un rapport sur l'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire. Il est présentement en voie de terminer l'étude d'un rapport d'évaluation des programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel et d'un rapport sur les programmes d'études avancées et de spécialités en médecine dentaire. Le Conseil rendra donc incessamment au ministre de l'Éducation des avis définitifs en regard de ces deux rapports.

On peut regrouper les avis et les études du Conseil sous divers titres. Parmi ceux que l'on peut qualifier de statutaires, au sens où la loi requiert qu'ils soient vendus, il y a trois avis sur le financement universitaire. Se rangent dans cette catégorie les avis suivants:

— Avis sur le niveau de financement des universités pour 1983-1984 (n° 82.10);
— Avis sur la répartition des ressources entre les établissements universitaires, 1983-1984 (n° 82.11);
— Avis sur la répartition des ressources entre les établissements universitaires, 1983-1984, 2e partie (n° 82.18).

En réponse à des demandes du ministre de l'Éducation se rapportant à des questions d'ordre plus général, le Conseil a rendu quatre avis:

— Avis sur le règlement modifiant le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des corporations professionnelles (n° 82.2);
— Avis sur le fonctionnement du nouveau programme de subventions « d'actions structurantes » du M.E.Q. (n° 82.3);
— Avis sur la création d'une école des hautes études internationales (n° 82.8);
— Avis sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T. (n° 82.17).

Dans le cadre de la planification générale des activités d'enseignement et de recherche, le Conseil a rendu un avis sur la formation en sciences comptables:

— Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le développement des études en sciences comptables dans les universités québécoises (n° 82.6).

Dans le même cadre, il oeuvre à l'élaboration de deux autres avis qu'il rendra bientôt, l'un sur le potentiel de recherche et de formation en biotechnologie dans les universités et l'autre, sur le rôle de l'université dans la formation professionnelle.

Au plan de l'enseignement, le Conseil a rendu sept avis. Parmi ceux-ci, cinq portaient sur l'implantation de neuf projets de nouveaux programmes (nos 82.2, 82.4, 82.13, 82.14 et 82.15). En outre, un avis se référait à un programme dont l'implantation avait été assortie de conditions (n° 82.5). Enfin, relativement à l'action du Fonds de développement pédagogique, le Conseil a rendu deux avis concernant le volet « Services à la collectivité » (nos 82.7 et 82.12) et un avis concernant le financement des activités soumises dans le cadre des trois volets de ce Fonds (n° 82.16).

Dans tous les cas, la permanence du Conseil participe à la préparation des dossiers, mais en raison d'effectifs limités (dix-huit personnes dont neuf cadres et professionnels), le Conseil n'aurait pu mener à bien l'ensemble de ses travaux sans la collaboration de multiples organismes, plus particulièrement de celle des universités et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Les universités apportent au Conseil une contribution essentielle en lui fournissant les points de vue et les renseignements qu'il requiert, en autorisant les membres de leur personnel à collaborer à ses activités ou en permettant que certains consultants lui soient détachés pour des périodes de temps variables. La collaboration du Ministère, et plus particulièrement de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, se manifeste sur le plan technique par l'élaboration de divers dossiers sur les questions à l'étude.

À tous ceux qui l'ont assisté dans ses travaux, le Conseil exprime sa satisfaction et sa gratitude.

Budget de fonctionnement pour 1982-1983
(en milliers de dollars)

Traitement	521,0
Autres rémunérations	146,4
Communications	53,6
Services	366,4
Entretien	1,3
Loyers	21,8
Fournitures	4,0
Autres dépenses	1,0
Equipement	4,7
Total	**1 120,2**

La permanence du Conseil des universités

Présidence du Conseil

M. Jacques L'Écuyer
Président
M^me^ Micheline Poitras
Secrétaire

Secrétariat général et administration

M^me^ Madeleine Perron
Secrétaire générale
M^me^ Noëlla L. Paradis
Secrétaire
M^me^ Cécile J. Rhéaume
Secrétaire administrative
M^me^ Annie Huot
Réceptionniste
M^me^ Patricia East
Sténographe
M^me^ Julie Maheux
Dactylographe
M^me^ Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agents de recherche

M^me^ Manon Bourgeois
M. Norman Hurley
M^me^ Mireille Levesque
M. André Noël
M^me^ Nicole L. Vincent
M^me^ Lise Legros

Comité des programmes

M. Maurice Boisvert
Président
M. Yves Prayal
Secrétaire du Comité
M^me^ Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

M^me^ Christiane Querido
Présidente
M. Richard Simoneau
Secrétaire de la Commission
M^me^ Lucille Picard
Secrétaire

Comité du financement

M. Maurice Cohen
Président
M. Claude Létourneau
Secrétaire du Comité
M^me^ Lucille Picard
Secrétaire

Centre de documentation

M^me^ Nicole Lapointe
Bibliotechnicienne

IV- Coordination de l'enseignement

4.1 Mandat du Comité des programmes

Lors de sa première année d'activités en 1969-1970, le Conseil des universités avait recommandé au ministre de l'Éducation la création d'un Comité des programmes, nommé conjointement par le ministre et par le Conseil. Cette recommandation ayant été acceptée, le comité a commencé ses activités le 1er mai 1970.

Depuis le mois de septembre 1982, à la suite d'une décision du ministre de l'Éducation, soucieux de laisser au Conseil des universités entière responsabilité en matière d'évaluation des programmes d'enseignement, le Ministère s'est retiré du Comité des programmes.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création, le Comité des programmes doit:

- évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités québécoises;
- recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;
- évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;
- entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ces fins.

4.2 Composition du Comité des programmes

En 1982-1983, le Comité des programmes se composait des membres suivants:

M. Maurice Boisvert, président

M. Jacques Bachand
Professeur
Département des Arts et Lettres
Université du Québec à Chicoutimi

Mme Arlène Gaudreault
Criminologue
Centre de services sociaux Richelieu
Île-Perrot

M. Gaston Guy
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep de Rimouski

Monsieur Pierre Jutras*
Professeur
Faculté d'agriculture
Campus MacDonald
Université McGill

Mme Carole Lavallée*
Étudiante en orthopédagogie
Université de Montréal

M. Paul-Martel Roy*
Professeur
Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

Monsieur Gérard Scallon*
Professeur
Département de mesure et évaluation
Université Laval

M. Hugh Mackay Scott, m.d.*
Directeur
Département de médecine
Faculté de médecine
Université de Sherbrooke

M. Yvon Sicotte
Professeur
Département de chimie
Université de Montréal

M. Michel Brunet
Chef du Service des programmes d'enseignement
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation
Observateur

M. Yves Prayal, secrétaire par intérim

Au cours de l'année écoulée, le comité a tenu sept séances régulières réparties sur dix journées et quelques réunions spéciales, en comité restreint, afin d'analyser notamment les projets soumis dans le cadre du Fonds de développement pédagogique.

---

* *Nouvelle nomination au sein du Comité des programmes*

4.3 Évaluation des projets de nouveaux programmes d'études universitaires soumis à l'automne 1982

En 1982-1983 le Comité des programmes a entrepris ou poursuivi l'étude de 16 projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. De ce nombre, l'analyse de 12 dossiers demeure en suspens et se poursuivra fort probablement dès l'automne 1983. Huit projets de nouveaux programmes d'études ont fait l'objet d'une recommandation du comité au Conseil des universités.

Après examen de ces recommandations, le Conseil des universités a recommandé au ministre de l'Éducation d'approuver, avec ou sans condition, quatre programmes et de suspendre sa décision quant à l'opportunité de l'implantation d'un projet de programme[1]. On voudra bien se référer aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant ci-dessous, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes soumis à l'automne 1982 et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil des universités en ce domaine depuis sa création.

En 1982-1983, pour procéder à l'évaluation des projets de nouveaux programmes, le Comité des programmes a utilisé la même méthodologie que l'année précédente, celle-ci s'étant révélée satisfaisante à l'usage.

L'instrument majeur de cette opération a donc été la grille d'évaluation mise au point par le Conseil des universités en octobre 1981 et expérimentée pour la première fois avec succès en 1981-1982. Rappelons que cette grille fait état des trois niveaux d'analyse suivants:

- l'opportunité du projet de nouveau programme envisagé à l'échelle du réseau universitaire;
- l'opportunité du projet de nouveau programme envisagé au plan institutionnel;
- l'opportunité du projet de nouveau programme considéré en lui-même.

C'est dans cet ordre de priorités que l'examen de chacun des dossiers a été effectué, un certain nombre de critères et d'indices permettant d'évaluer la conformité d'un projet donné avec chacun des niveaux d'opportunité identifiés par le Conseil des universités dans son document adopté en octobre 1981.

Cette grille d'évaluation a été transmise à chacun des experts consultés par le Comité des programmes relativement à l'opportunité d'implanter les projets de nouveaux programmes soumis par les universités à l'automne 1982.

L'évaluation de chacun des nouveaux programmes d'études avancées a été confiée à la responsabilité d'un sous-comité composé de deux répondants de la Commission de la recherche universitaire et du Comité des programmes. Le président du sous-comité était choisi parmi les quatre répondants retenus.

C'est la même démarche qui fut mise de l'avant dans l'évaluation des projets de nouveaux programmes de baccalauréat. Cependant, comme ces programmes d'études ne comportent pas d'activités de recherche, les sous-comités visiteurs n'étaient composés que de répondants désignés par le Comité des programmes.

Au niveau des expertises de qualité, les organismes responsables, à savoir la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et le Conseil des études de l'Université du Québec, ont fait appel au concours d'une cinquantaine d'experts externes pour l'évaluation des dossiers.

Pour sa part le Comité des programmes, au plan de l'examen d'opportunité, a consulté, outre une vingtaine d'experts à titre personnel, les principaux organismes suivants:

- le Centre de Recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.);
- la Corporation professionnelle des psychologues du Québec;
- la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec;
- le ministère des Affaires culturelles;
- le ministère des Affaires municipales;
- le ministère des Affaires sociales;
- le ministère de l'Éducation;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources;
- le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme;
- le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;
- le ministère (fédéral) des Pêches et des Océans;
- les Musées nationaux du Canada;
- l'Office des professions du Québec;
- l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- la Régie de l'assurance-automobile du Québec;
- la Société des musées québécois;
- l'Union des municipalités du Québec.

Signalons, enfin, qu'après étude de la recommandation préparée sur le sujet par le Comité des programmes, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Éducation, dans son avis 82.16, d'ac-

---

1. À la demande de l'université concernée (Université du Québec), le Conseil des universités n'a pas formulé d'avis sur deux projets de nouveaux programmes pour lesquels le Comité des programmes lui avait préparé des recommandations. L'étude de ces projets demeure donc en suspens, dans l'attente de la transmission de nouveaux dossiers de programme par l'Université du Québec.

corder une subvention spéciale pour favoriser le démarrage des cinq nouveaux programmes suivants:

— baccalauréat en sciences sociales de l'Université du Québec à Hull;
— baccalauréat en informatique de l'Université du Québec à Hull [1];
— baccalauréat en génie mécanique manufacturier de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
— baccalauréat en technologie de la production automatisée de l'École de technologie supérieure;
— maîtrise en informatique de gestion de l'Université du Québec à Montréal.

4.4 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique

4.4.1 Opération 1982-1983

En 1982-1983, l'opération d'évaluation des projets soumis par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique a été plus longue que l'année précédente puisqu'elle s'est étirée sur trois séances du Comité des programmes: celles d'octobre, de mai et de juin.

Deux des projets soumis dans le cadre du premier volet, « Nouveaux programmes », concernaient un programme de majeure et un autre de certificat. Leur examen n'a finalement pas été entrepris car le ministère de l'Éducation a confirmé que ce volet ne s'appliquait qu'à des programmes de grade: baccalauréat, maîtrise et doctorat.

Tel qu'indiqué au tableau 5, les 17 projets dont l'évaluation a été réalisée par le Comité des programmes se présentaient ainsi: deux avaient été soumis à l'intérieur du deuxième volet, « Réaménagements conjoints de programmes existants » et quinze à l'intérieur du troisième volet, « Services à la collectivité ».

Rappelons que le deuxième volet a pour objectif de favoriser une meilleure concertation interuniversitaire basée sur la rationalisation des activités d'enseignement de même que sur une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques dont disposent les universités. Le troisième volet, pour sa part, a été conçu pour appuyer les universités dans la voie de la démocratisation des savoirs et des expertises qu'elles sont seules à détenir en faveur des groupes ou des individus qui ont difficilement accès aux ressources des établissements d'enseignement universitaire.

Ainsi qu'on pourra le constater à la lecture du tableau 5, le Conseil des universités a recommandé au ministre de l'Éducation, après examen des recommandations formulées par le Comité des programmes, de faire bénéficier d'une subvention spéciale l'un des deux projets soumis dans le cadre du deuxième volet et sept des quinze projets soumis dans le cadre du troisième volet. Il est à noter que dans le cas des sept derniers projets retenus, deux constituaient en fait la poursuite d'expériences déjà amorcées et financées par le Fonds de développement pédagogique.

Il faut préciser que l'un des deux projets soumis à l'intérieur du second volet a été étudié en même temps et selon la même méthodologie qu'un projet de nouveau programme poursuivant les mêmes objectifs généraux et se proposant de répondre aux mêmes besoins[2].

Deux remarques enfin à propos des projets soumis à l'intérieur du troisième volet. Les membres du Comité des programmes ont été surpris par l'inégalité de qualité observable d'un projet à l'autre, tant au niveau de la simple présentation qu'à celui de la conformité avec les critères d'admissibilité tels que définis dans le document officiel « Orientations et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique — Juillet 1982 ». Par ailleurs, dans le cas de deux projets[3] qui, préparés par les universités en collaboration avec des collectivités particulièrement démunies sur le plan de l'organisation et des ressources, se présentaient plutôt sous la forme d'esquisses de projet, étant donné leur imprécision sur toutes les étapes devant précéder la prestation des services auprès des clientèles visées, le Comité des programmes a été amené à prendre une décision inhabituelle. En effet, il a recommandé au Conseil des universités d'allouer à ces deux projets une subvention de démarrage, égale à la moitié du montant demandé pour la première année, devant servir à la mise au point des projets conformément aux règles officielles et d'inviter les deux universités concernées à soumettre, dans le cadre de l'exercice 1983-1984, un rapport d'étape faisant état de l'utili-

---

1. En raison de la date tardive à laquelle ce programme, soumis à l'évaluation du Comité des programmes en 1981-1982, a bénéficié d'une recommandation puis d'un avis favorables de la part du comité et ensuite du Conseil des universités, l'examen de la demande de subvention spéciale de démarrage dont il avait fait l'objet a dû être réalisé lors de l'exercice 1982-1983.

2. Il s'agit du projet d'ajout d'options en muséologie à des maîtrises en anthropologie, en histoire de l'art et en études des arts soumis par l'Université de Montréal et l'U.Q.A.M., qui fut évalué en même temps que le projet de maîtrise en muséologie élaboré par l'Université Laval.

3. Il s'agit des deux projets suivants:
— « Programme de formation de formatrices pour les groupes de femmes » (U.Q.A.M.);
— « Projet d'intervention auprès de la population algonquine d'Abitibi-Témiscamingue » (C.E.U.A.T.).

sation de la subvention accordée et présentant un projet complet.

4.4.2 Évaluation du volet « Services à la collectivité »

Dans le document officiel « Orientations et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique — Juillet 1982 » auquel il a été fait allusion ci-dessus, il est écrit à propos du volet « Services à la collectivité », qui fonctionne sur un mode expérimental depuis l'instauration du Fonds en 1979, que « son caractère expérimental sera maintenu en 1982-1983 et en 1983-1984 alors qu'une évaluation approfondie sera effectuée » (p. 1, 2e).

Selon ce qui avait été prévu, le Conseil des universités a donc entrepris l'évaluation de ce volet dans le courant de l'année 1982-1983. Le Comité des programmes s'est vu confier la tâche de l'assister dans cette entreprise en dressant le bilan des principales expériences en cours ou passées. Ce travail se poursuivra en 1983-1984.

4.5 Révision des programmes approuvés à titre conditionnel

Le Comité des programmes a poursuivi ou entrepris cette année la révision des quatre programmes suivants, dont l'implantation avait été autorisée à titre expérimental par le Conseil des universités:

- la maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal (approuvée en 1975);
- la maîtrise en sciences de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Université du Québec à Rimouski (approuvée en 1976);
- le doctorat en « Humanities » de l'Université Concordia (approuvé en 1972);
- le doctorat en virologie de l'Université de Montréal et de l'Institut Armand-Frappier (approuvé en 1977).

Par ailleurs, le comité a procédé à l'évaluation finale de deux autres programmes approuvés à titre conditionnel. En premier lieu, il a recommandé au Conseil des universités de demander la fermeture (ou la fusion avec un programme similaire existant au sein de l'établissement) de la maîtrise en optique physiologique de l'Université de Montréal, approuvée en 1982, car ce programme n'avait jamais bénéficié d'une masse critique d'étudiants satisfaisante et il n'avait produit que très peu de diplômés depuis sa création. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil. En second lieu, il a décidé de lever le caractère conditionnel attaché au programme de maîtrise en géographie de l'Université du Québec à Montréal lors de son approbation par le Conseil en 1979; en effet le rapport d'évolution, transmis par l'établissement à la demande du Conseil dans son avis 78.13, permettait de conclure en particulier à l'existence d'un meilleur équilibre entre les subventions de recherche et les commandites, et il a été jugé satisfaisant. Le comité a fait part de sa décision au Conseil.

Enfin, le Comité des programmes a recommandé au Conseil des universités d'autoriser l'Université du Québec à Hull à admettre de nouvelles cohortes d'étudiants à son baccalauréat en informatique et de lui demander de transmettre un rapport d'évolution après une période de trois ans. Le Conseil a entériné cette recommandation. Rappelons que celui-ci avait autorisé l'implantation de ce programme en août 1982 (avis 82.1), sous réserve que l'Université du Québec à Hull n'y admette qu'une seule cohorte d'étudiants tant qu'elle n'aurait pas produit un rapport faisant état d'un certain nombre de points jugés indispensables pour assurer la viabilité du programme. L'université a transmis ce rapport et les membres du comité ont estimé qu'il répondait aux attentes du Conseil.

4.6 Autres études

4.6.1 Évaluation des programmes de baccalauréat d'enseignement professionnel

Rappelons que le Comité des programmes se voyait confier, au cours de l'hiver 1980, le mandat de procéder à l'évaluation des progammes de baccalauréat visant à assurer le perfectionnement des maîtres en exercice au niveau secondaire professionnel. Un comité ad hoc avait été alors formé afin d'assurer la représentativité de tous les milieux préoccupés par l'enseignement professionnel.

Les travaux du comité ad hoc sont terminés et son rapport, qui en est à la phase finale de rédaction, sera bientôt déposé au Comité des programmes.

4.6.2 Évaluation des programmes d'études en sciences comptables

Le Comité des programmes s'est acquitté, dans le courant de l'année, du mandat que lui avait confié le Conseil des universités en 1980, lorsqu'il lui avait demandé de faire le point sur la question du développement des études en sciences comptables dans les universités québécoises. L'avis fut formulé ultérieurement par le Conseil en décembre 1982.

4.6.3 Participation du Comité des programmes à l'Opération sectorielle en génie

Conformément aux modalités déterminées par le Conseil des universités, le Comité des programmes

a participé aux travaux réalisés dans le cadre de l'Opération sectorielle en génie, mise en route en 1982-1983 par le Conseil, en s'attachant plus particulièrement à l'évaluation des programmes du 1er cycle.

Tableau 1

Répartition des projets
de nouveaux programmes
par université, par secteur et par cycle

Universités		Secteurs		Cycles	
Concordia	1	Sciences appliquées	5	1er cycle	5
Laval	3	Sciences fondamentales	0	2e cycle	10
McGill	1	Sciences de la santé	0	3e cycle	1
U.Q.A.H.	2	Sciences de l'éducation	5		
U.Q.A.M.	2	Sciences de l'administration	3		
U.Q.A.M., E.N.A.P. et I.N.R.S.	1				
U.Q.A.R.	2	Sciences humaines et sociales	2		
U.Q.T.R.	2	Arts et lettres	1		
E.T.S.	1				
I.A.F.	1				
Totaux	16		16		16

Tableau 2

Répartition des projets de nouveaux programmes par programme, par cycle et selon le type de décision rendue par le Conseil des universités

		Cycle			État du dossier			
Universités	**Programmes**	**1er**	**2e**	**3e**	**1**	**2**	**3**	**4**
Concordia	Doctorat en Computer Science			X				X
Laval	Maîtrise en andragogie		X					X
	Maîtrise en muséologie*		X					X
	Maîtrise en pédagogie universitaire des sciences de la santé		X					X
McGill	Maîtrise en Physical Education		X					X
U.Q.A.H.	Baccalauréat en informatique**	X					X	
	Baccalauréat en sciences sociales	X			X		X	
	Maîtrise en éducation		X					X
U.Q.A.M.	Maîtrise en enseignement au primaire***							X
	Maîtrise en informatique de gestion		X		X		X	
U.Q.A.M., E.N.A.P. et I.N.R.S.	Maîtrise en analyse et gestion urbaines		X					X
U.Q.A.R.	Baccalauréat en psychologie	X						X
	Maîtrise en gestion des ressources maritimes		X					X
U.Q.T.R.	Baccalauréat en génie chimique	X						X
	Baccalauréat en génie mécanique manufacturier	X			X		X	
E.T.S.	Baccalauréat en technologie de la production automatisée	X			X		X	
I.A.F.	Maîtrise en microbiologie appliquée		X					X

1 Approbation avec ou sans condition.
2 Refus.
3 Programme jugé prioritaire pour fins de subvention spéciale de démarrage.
4 Programme dont l'étude est suspendue ou sera reprise à l'automne.

* *Ce programme a fait l'objet d'une recommandation, mais dans laquelle il est suggéré au ministre de l'Éducation de suspendre sa décision quant à l'opportunité de l'implantation de cette maîtrise.*

** *En raison de sa date d'approbation par le Conseil des universités en 1981-1982, ce programme a été inclus dans l'exercice 1982-1983 d'examen des programmes pouvant être jugés prioritaires pour fins de subvention spéciale de démarrage.*

*** *L'évaluation de ce projet de nouveau programme, différée en 1981-1982, a été reprise en 1982-1983.*

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant des nouveaux programmes au terme de ses 13 premières années d'activités

Recommandations	1970-1982	1982-1983	Total
Approbation	299 (111)*	4	303
Refus	109	0	109
Étude suspendue	27	1	28
Total	435	5	440

* *(111) indique le nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.*

Tableau 4

Nombre de programmes évalués de 1970 à 1983 par niveau d'études

Niveau	1970-1982	1982-1983	Total
1er cycle	98	5	103
2e cycle	160	10	170
3e cycle	57	1	58
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	445*	16	461

* *La différence dans le total des tableaux 3 et 4 provient du fait que pour un même programme étudié, il a pu y avoir plus d'une recommandation, ou que l'évaluation venant à peine d'être amorcée, aucune recommandation n'a encore été formulée.*

Tableau 5

Liste des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique 1982-1983

Volet 2

Programmes d'enseignement: Modifications de programmes existants (demandes de financement)

Universités	Nom du projet	Accepté	Refusé
Université de Montréal, U.Q.A.M.	Ajout d'options en muséologie à des programmes de maîtrise en anthropologie, histoire de l'art et études des arts		X
Concordia, École Polytechnique, McGill	Ajout d'options en aéronautique à des programmes de maîtrises en ingénierie (génie mécanique)	X	
Total: 2 projets		1	1

Volet 3

Services à la collectivité: nouvelles propositions (demandes de financement)

Universités	Nom du projet	Accepté	Refusé
Laval	Formation des agriculteurs en gestion des entreprises agricoles, développement de nouveaux cours	X	
	Accès des adultes à l'enseignement régulier par les cours compensateurs		X
	Elderhostel (séjours culturels des aînés)	X	
McGill	Formation de moniteurs inuits pour un programme de préparation des enseignants inuits au Nouveau-Québec (à titre expérimental)	X	
Montréal	Certificat en action communautaire		X
Sherbrooke	L'Union des producteurs agricoles, 60 ans d'histoire (1924-1984)	X	
U.Q.A.M.	Programme de formation de formatrices pour les groupes de femmes	X*	
U.Q.A.R., U.Q.A.H., U.Q.A.C., C.E.U.A.T.	Projet G.R.I.S.A.H. (Groupe de recherche et d'intervention sur les systèmes d'activités humaines)		X
U.Q.T.R.	Formation d'animateurs en préparation au mariage		X
C.E.U.A.T.	Ressources alternatives en périnatalité (projet-pilote)		X
	Projet d'intervention auprès de la population algonquine d'Abitibi-Témiscamingue	X*	
Total: 11 projets			

* *À titre exceptionnel, seule une recommandation de démarrage a été recommandée, dans un premier temps, par le Conseil des universités.*

Volet 3

Services à la collectivité: poursuite d'expériences déjà amorcées (demandes de financement)

Universités	Nom du projet	Accepté	Refusé
Montréal	Projet de formation et de recherche en habitation et aménagement urbain		X
U.Q.A.M.	Formation en santé et sécurité au travail		X
U.Q.A.R.	Centre d'information régional - domaine socio-sanitaire	X	
U.Q.T.R.	Mesure de l'impact des activités de préretraite sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie	X	
Total: 4 projets		**2**	**2**

V- Coordination de la recherche universitaire

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire

Le Conseil des universités exerce ses responsabilités en matière de planification de la recherche universitaire avec l'aide de la Commission de la recherche universitaire, créée en vertu de l'article 13 de sa loi constitutive.

Au 30 juin 1983 la commission était composée des personnes suivantes:

M^me^ Christiane Querido, présidente

M. Pierre R. Bélanger
Directeur
Département de génie électrique
Université McGill

M. Bernard Bonin
Professeur
École nationale d'administration publique

M^me^ Alegria Kessous-Elbaz
Professeur
Département de pathologie
Institut du cancer de Montréal
Université de Montréal

M. Roger A. Lanoue
Adjoint au président-directeur général
Hydro-Québec

M^me^ Louise Maziak
Étudiante
Département de Chimie
Université McGill

M^me^ Lisa A. Serbin
Directrice
Centre de recherche en développement humain
Université Concordia

M. Jacques L. Valade
Directeur
Centre de recherche en pâtes et papiers
Université du Québec à Trois-Rivières

M. Richard Simoneau, secrétaire

M.Yvan Cliche
Président-directeur général
Fonds F.C.A.C.
Observateur

M. Philippe Bergeron
Directeur général adjoint
D.G.E.R.U.
Ministère de l'Éducation
Observateur

5.2 Travaux de la commission en 1982-1983

En 1982-1983 la commission a tenu huit séances régulières, d'une durée totale de sept jours.

La plus grande partie de ces réunions (quatre) ont été consacrées à l'étude et à l'adoption d'un rapport traitant de l'impact du financement fédéral de la recherche sur le développement universitaire au Québec. En outre, la commission a adressé deux avis au Conseil, l'un sur les objectifs du programme d'actions structurantes du M.E.Q., l'autre sur le financement d'un nouveau centre inter-universitaire de recherche en informatique. Elle a amorcé des travaux devant mener à un autre avis, sur le développement de la physique nucléaire dans les universités québécoises.

Le rapport sur l'impact du financement fédéral

Entreprise à l'automne 1981, conformément à une demande adressée au Conseil par le ministre de l'Éducation, l'étude sur l'impact du financement fédéral a été discutée et complétée, dans sa version finale, lors de quatre séances de la commission, avant d'être adressée au Conseil des universités en février 1983.

Lors d'une première étape en 1981-1982, un travail assez important de collecte de données (sur l'évolution des politiques fédérales touchant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique; sur les caractéristiques des différents programmes d'aide à la recherche et à la formation de chercheurs universitaires existant au plan fédéral; sur la performance des universités du Québec et des autres régions canadiennes dans l'un ou l'autre de ces programmes, durant la période récente) avait été réalisé au secrétariat de la commission. C'est après un programme de rencontres d'une semaine avec les représentants des organismes fédéraux concernés, réunis en septembre 1982 afin de compléter le premier travail d'inventaire et d'analyse, qu'un projet de rapport fut rédigé pour étude et adoption par la commission.

Le document final transmis au Conseil des universités en février 1983 a déjà connu, à l'heure actuelle, une assez large diffusion au sein des divers milieux intéressés. Après une période de consultation devant se clore au début de l'automne 1983, le Conseil, con-

sidérant le contenu du rapport et les réactions qu'il aura suscitées, formulera un avis définitif au ministre de l'Éducation sur la question de l'impact du financement fédéral.

Le rapport considéré, en plus de traiter des politiques et des programmes fédéraux en tant que tels, réunit quantité de données, dont certaines assez inédites, à propos de la performance des universités québécoises aux concours des organismes fédéraux. Les chiffres font croire à la persistance du retard scientifique des universités francophones du Québec vis-à-vis celles du Canada, ce, malgré la poursuite ici de politiques de rattrapage durant les années 1970. Les participants à la consultation tenue sous les auspices du Conseil ont donc été invités à se prononcer tant sur la signification à accorder aux données quantitatives colligées dans le rapport de la commission que sur les causes des problèmes constatés ou les correctifs à employer, éventuellement, en vue d'y remédier.

Dans les chapitres qui précèdent cette analyse de la performance québécoise, le rapport s'emploie à faire ressortir les nouvelles tendances qui se dessinent dans les politiques fédérales de soutien aux universités et à la recherche universitaire. Il montre, à l'aide entre autres d'une typologie des programmes et d'indicateurs financiers, comment le fédéral en est venu, depuis quelques années, à exercer un rôle de plus en plus « interventionniste » dans le soutien de la recherche et de la formation de chercheurs, via principalement les nouveaux programmes de recherche orientée, d'emploi scientifique, ou de grandes installations de recherche. Étant donné l'importance des actions de planification et de développement poursuivies désormais par le fédéral en matière universitaire (en recherche et en formation de main-d'oeuvre scientifique), le rapport soulève la question des stratégies éventuelles à mettre en oeuvre, soit pour les canaliser, les contrôler, soit pour les coordonner avec les interventions du Québec.

La conclusion du rapport, ainsi que le document de consultation y faisant suite, touche par ailleurs la question des responsabilités institutionnelles en matière de planification et d'évaluation de la recherche et des études avancées, y allant d'un certain nombre d'interrogations et de propositions. Le rôle des organismes centraux de coordination universitaire est aussi considéré, particulièrement en ce qui regarde les moyens d'assurer un suivi des actions fédérales de soutien à la recherche et à la formation de chercheurs universitaires.

Dans le cadre de la consultation la commission a choisi de tenir quelques ateliers spécialisés sur l'état et les besoins de la recherche universitaire en regard des orientations des organismes fédéraux. Un premier atelier, d'une durée d'une journée, fut ainsi organisé en juin 1983, réunissant une douzaine de chercheurs actifs et d'administrateurs de recherche du secteur biomédical en plus des membres de la commission. *La recherche en sciences appliquées, l'interface université-industrie au Québec* feront l'objet d'un second atelier de travail, au début de septembre. Par après, *la situation de la recherche en sciences humaines*, et les *relations entre les organismes de planification et de financement fédéraux et québécois*, fourniront les thèmes de deux autres ateliers de consultation.

On peut se procurer le rapport de la commission, dans sa version originale de 130 pages plus les annexes, ou dans sa version résumée d'une quinzaine de pages, en français ou en anglais, en s'adressant au Secrétariat du Conseil.

Les autres avis de la commission

À l'automne 1982 le Conseil a transmis au ministre de l'Éducation un avis préparé par la commission sur *le fonctionnement du nouveau programme de subventions d'« actions structurantes » du M.E.Q.*

Cet avis a un caractère intérimaire. Le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises (entre autres dans le Livre blanc de 1980 sur la politique québécoise de la recherche) la mise sur pied prochaine d'un programme de développement des infrastructures de recherche universitaire, programme dit d'« actions structurantes »; le M.E.Q. a déjà requis de son côté un avis du Conseil sur trois dossiers de financement soumis au titre du nouveau programme, sans cependant qu'on en ait encore défini en détail les buts et les critères d'évaluation; les subventions prévues au titre du programme étant élevées (de l'ordre d'un demi-million de dollars les trois premières fois) et donc susceptibles d'avoir un impact marqué sur le développement universitaire, le Conseil a cru important pour toutes ces raisons d'adresser au M.E.Q., et en même temps aux universités intéressées, un certain nombre de propositions et de questions, pour indiquer comment il entendait, de façon transitoire, assurer l'évaluation des dossiers de développement de la recherche soumis au titre du nouveau programme.

En plus d'y aller de considérations sur les objectifs, les critères d'évaluation, l'allocation des budgets dans le cadre du programme, le Conseil adresse des questions de portée plus générale au M.E.Q. touchant les caractéristiques éventuelles de la nouvelle formule de financement des universités, que l'on s'apprête à implanter, et aussi, concernant la politique d'évaluation-réseau de la recherche et des études avancées, de même que l'évolution de certains programmes d'aide à la recherche déjà existants, et régis par le Fonds F.C.A.C. C'est, dit-il, à la lumière des clarifications éventuellement apportées par le Ministère sur ces divers points qu'il croit fondamentaux que le Conseil sera en mesure de mieux se prononcer sur le

mode d'implantation du nouveau programme d'actions structurantes, programme qui ne représente qu'un élément d'une politique générale de développement de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs et dont il faut que le M.E.Q. fasse davantage ressortir les raisons avec cette éventuelle politique.

En mai 1983 la commission a adressé un avis au Conseil relativement à un dossier transmis en février par le M.E.Q. au titre du même programme d'actions structurantes et concernant cette fois la création, dans la région montréalaise, d'un centre inter-universitaire de recherche en informatique. Après avoir invité les universités intéressées à lui fournir des informations supplémentaires sur certaines questions précises identifiées dans le document de la commission, le Conseil a décidé de retarder à l'automne la transmission de son avis au ministre de l'Éducation sur le projet concerné.

Enfin au chapitre de la recherche et des études avancées, la commission a entrepris au début de l'hiver une étude de l'état des ressources et des besoins dans le domaine de la physique nucléaire au Québec. L'étude répond à une demande d'avis du Ministre, en date de 1981, qui fait suite elle-même à la proposition adressée par l'Université de Montréal en 1981 au Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada en vue de la construction d'un nouvel accélérateur de particules à des fins de recherche et de formation. Les travaux de la commission ont été cependant interrompus temporairement au printemps, le temps de laisser au C.R.S.N.G., à l'Université de Montréal, aux autres établissements québécois et canadiens éventuellement intéressés au projet de nouvelle installation le soin de convenir d'une stratégie concertée d'action et de développement dans le dossier considéré.

Outre la participation habituelle de tous les membres aux comités visiteurs responsables de l'évaluation des projets de nouveaux programmes de 2e et 3e cycles sous l'égide du Comité des programmes, il faut souligner la collaboration apportée par la commission, en 1982-1983, à la première opération d'évaluation sectorielle lancée par le Conseil et qui touche le génie. Trois membres de la commission siègent sur le comité directeur de l'opération, dont l'un à titre de président. Mandatée pour réaliser la partie des travaux de l'opération qui concernent spécifiquement la recherche et les études avancées, la commission, maintenant que la première étape de la collecte des données est complétée, devrait s'impliquer activement durant l'année qui vient dans l'étude considérée.

- Les travaux à venir

Dans le prolongement du rapport relatif à l'impact du financement fédéral, et conformément au mandat dévolu au Conseil des universités par le ministre de l'Éducation en 1982, la commission, durant l'année qui vient, devrait consacrer une bonne partie de ses efforts au dossier dit de l'évaluation « systématique » de la recherche. Elle s'intéressera d'abord plus particulièrement à la question des indicateurs de développement de la recherche universitaire et de la formation de chercheurs, en tirant parti des résultats de la littérature spécialisée internationale, et aussi de certaines expériences récentes poursuivies par les universités du Québec à un tel chapitre, en vue d'en arriver dans des délais raisonnables à proposer une stratégie d'action pertinente en même temps qu'opérante pour la question considérée.

VI- Financement de l'enseignement supérieur

6.1 Mandat du Comité du financement

En vertu de la Loi sur le Conseil des universités, celui-ci peut:

1- « étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants; » (article 3a)

2- « suggérer au ministre de l'Éducation les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur; » (article 3d)

3- « étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur; » (article 3e)

4- « recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que les répartitions ». (article 3f)

Par ailleurs en vertu de cette même loi, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

1- « les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur; » (article 4b)

2- « la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire; » (article 4c)

3- « les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur. » (article 4e)

Le Conseil des universités exerce ses obligations à l'égard du financement des universités par l'intermédiaire de son Comité du financement.

6.2 Composition du Comité du financement

En 1982-1983, la composition du comité était la suivante:

M. Maurice Cohen, président

M. Jean Bernier
Vice-doyen
Faculté des sciences sociales
Université Laval

M. Jean-Louis Bourbeau
Vice-président
William M. Mercer Limitée

M. Godefroy-M. Cardinal
Professeur
Département des sciences de l'Éducation
Université du Québec à Montréal

M. Pierre DeCelles
Vice-recteur
Affaires professorales et étudiantes
Université Laval

M. Robert Lacroix
Directeur
Département des sciences économiques
Université de Montréal

M. José Roy
Étudiant
École du Barreau du Québec

M. Jean-Jacques St-Pierre
Vice-doyen
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke

M^me^ Diane Wilhelmy
Secrétaire générale associée
Secrétariat à la condition féminine

M. Pierre Lavigne
Directeur
Ressources matérielles et financières
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Ministère de l'Éducation
Observateur

M. Claude Létourneau, secrétaire

6.3 Activités du comité en 1982-1983

Au cours de la dernière année, le Comité du financement s'est réuni à huit reprises pour étudier le cadre de référence et les plans quinquennaux d'investissements universitaires pour les périodes 1982-1987 et 1983-1988 (deux réunions), le niveau de financement des universités pour l'année 1983-1984 (trois réunions) et la répartition des ressources entre les établissements universitaires pour l'année 1983-1984 (trois réunions). Lors de ces réunions, le comité a préparé deux projets d'avis qu'il a soumis au Conseil, l'un portant sur le niveau de financement des universités pour l'année 1983-1984 et l'autre, en deux parties, sur la répartition des ressources entre les établissements universitaires pour l'année 1983-1984.

En outre, dans le courant de l'année 1982-1983, le Comité du financement a supervisé quelques travaux préliminaires en vue de la révision de la formule de financement. Ces travaux ont porté d'une part sur l'évolution de la structure des revenus et des dépenses des universités de 1974-1975 à 1981-1982 et, d'autre part, sur l'identification des paramètres dont la nouvelle formule de financement devrait tenir compte. Le comité s'est aussi penché sur le processus menant à la préparation des avis sur le financement, et a décidé de préparer annuellement un portrait statistique portant sur l'ensemble du financement universitaire. Ce portrait devrait servir de base aux avis sur le niveau et la répartition des ressources. Enfin la permanence du Comité du financement a assuré la supervision de divers travaux, dont l'étude sur le renouvellement du personnel scientifique.

6.4 Cadre de référence et plans quinquennaux d'investissements universitaires 1982-1987 et 1983-1988

Le 25 juin 1982, le ministre de l'Éducation transmettait au Conseil des universités une demande d'avis sur le cadre de référence et les plans quinquennaux d'investissements universitaires 1982-1987 et 1983-1988. À cette occasion, le Ministère a soumis en même temps deux plans quinquennaux pour permettre de rattraper définitivement les retards encourus au cours des dernières années dans la préparation de ces plans. Ces deux plans d'investissements reprenaient l'essentiel des orientations et des acquis des plans antérieurs, à l'exception cependant de légères modifications concernant notamment la prise en compte de la nouvelle formule de financement des clientèles additionnelles utilisée pour les subventions de fonctionnement à partir de 1982-1983.

En août 1982, le Comité du financement a étudié cette demande d'avis et a constaté à cette occasion la fragilité des prévisions de clientèles à long terme utilisées dans les projets de plans quinquennaux d'investissements. En septembre 1982, le Ministère soumettait une nouvelle version des plans d'investissements pour tenir compte d'une nouvelle prévision de clientèles à long terme basée sur les observations des taux de fréquentation universitaire et d'attraction des institutions en 1980-1981. De cette façon, l'impact au niveau universitaire du nouveau phénomène d'accroissement de clientèles au niveau collégial était pris en considération.

En octobre 1982, le Comité du financement s'est réuni pour étudier cette deuxième version des plans quinquennaux d'investissements. Cependant, suite à l'adoption par le Conseil du Trésor de nouveaux paramètres sur les investissements, le Ministère a dû retirer ses deux projets de plans d'investissements et soumettre de nouveaux plans quinquennaux maintenant l'accroissement du service de la dette pour les universités à un niveau égal ou inférieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Au terme de l'année 1982-1983, le Ministère n'a toujours pas soumis de projets de plans d'investissements universitaires révisés, si bien que les universités ont déjà engagé leur exercice financier 1983-1984 sans connaître leurs enveloppes budgétaires réelles d'investissements de l'année 1982-1983. Le gouvernement ayant déjà reconnu pour l'année 1983-1984 la nécessité d'accorder des crédits supplémentaires au budget de fonctionnement des universités en vue de l'accueil de nouvelles clientèles dans les secteurs jugés prioritaires, il devrait aussi être conscient des besoins urgents d'équipements dans les universités pour assurer convenablement le développement des secteurs impliqués dans le virage technologique.

6.5 Avis sur le niveau des subventions de fonctionnement aux universités pour l'année 1983-1984

Suite à la demande d'avis du ministre de l'Éducation concernant le niveau de l'enveloppe des subventions de fonctionnement des universités pour l'année 1983-1984, le Comité du financement a préparé un avis qui a été adopté par le Conseil au mois de mars 1982.

Cet avis met d'abord à jour le bilan des compressions budgétaires des universités québécoises et compare ensuite les coupures qu'elles ont subies à celles imposées aux universités des autres provinces canadiennes. Cette analyse montre que les subventions des universités du Québec ont été comprimées plus que celles des autres universités canadiennes et notamment des universités ontariennes où les coupures avaient pourtant été les plus sévères antérieurement.

Avec de telles compressions budgétaires, les universités québécoises ont vu diminuer de façon substantielle leurs dépenses par étudiant qui atteindront un niveau inférieur de 3% à celui de l'Ontario en 1983-1984, même sans la compression de 20 millions de dollars annoncée par le ministre de l'Éducation. Malgré cela, la part de la richesse collective aux universités demeure plus importante au Québec qu'en Ontario et dans le reste du Canada. Mais cette situation s'explique surtout par des choix politiques et sociaux tels que l'accessibilité, la structure de l'enseignement supérieur et les frais de scolarité gelés. Une diminution significative de l'effort financier consacré aux universités devrait suivre des remises en cause fondamentales, ce qui n'est pas nécessairement souhaitable dans la conjoncture actuelle.

Toutes ces compressions financières ont par ailleurs eu des impacts sur le fonctionnement des universités québécoises. Pour faire face à la situation, les universités ont été forcées d'adopter des comportements qui peuvent conduire à une dégradation de la qualité de leurs activités: réduction des budgets d'acquisitions des bibliothèques et maintien d'un ratio étudiants/professeurs réguliers très élevé, par exemple. D'autres comportements adoptés en période de grand développement, comme l'accent mis sur le 1er cycle, la prolifération des programmes et leur degré de spécialisation, ne sont plus indiqués dans la conjoncture actuelle. D'où la nécessité pour les universités d'entreprendre des redéploiements et des rationalisations qui devraient permettre de conserver et même d'améliorer leur qualité.

Trois recommandations découlent de ces considérations. La première suggère de ne pas appliquer la compression de 20 millions de dollars annoncée pour 1983-1984; la deuxième demande de réserver ces crédits supplémentaires pour financer des projets de rationalisation soumis par une ou plusieurs universités conjointement; la troisième propose enfin de financer les clientèles additionnelles par de nouveaux crédits.

6.6 Avis sur la répartition des ressources entre les universités pour 1983-1984

Dans sa demande d'avis sur la répartition des ressources entre les universités pour l'année 1983-1984, le ministre de l'Éducation attirait d'abord l'attention du Conseil sur la question du financement des clientèles additionnelles, compte tenu des crédits supplémentaires de 6 millions de dollars accordés pour financer les nouvelles clientèles dans les secteurs concernés par le virage technologique, et sur la question des prélèvements à l'enveloppe pour l'année 1983-1984. Le ministre demandait ensuite l'avis du Conseil sur l'opportunité d'effectuer des changements aux règles budgétaires pour les ajustements spécifiques concernant les stages, le transfert M.A.S.- M.E.Q. et les services aux étudiants.

Étant donné l'exercice financier des universités qui commence le 1er juin 1983 et l'urgence qu'une répartition préliminaire des subventions de fonctionnement soit annoncée avant le 31 mai 1983, le Comité du financement a soumis au Conseil un projet d'avis sur la répartition des ressources en deux parties. Ces projets furent adoptés par le Conseil en mai et juin 1983 respectivement. Dans un premier temps l'avis sur la répartition des subventions pour l'année 1983-1984 porte essentiellement sur la question du financement des clientèles additionnelles et sur celle des prélèvements à l'enveloppe alors que dans un second temps il traite de l'ensemble des règles budgétaires proposées par le Ministère pour l'année 1983-1984.

La première partie de l'avis sur la répartition pour l'année 1983-1984 recommande de réserver 6,75 millions de dollars au solde non distribué pour financer les clientèles additionnelles de 1983-1984, soit 6 millions pour financer, à 100% du coût disciplinaire moyen, celles visées par le virage technologique et 0,75 millions pour financer, à 75% du coût disciplinaire moyen, celles des autres secteurs. Il est aussi recommandé que ce financement tienne compte, dans les deux cas, des cycles d'étude en même temps que des secteurs disciplinaires. Sur la question du prélèvement qui touche le rajustement des bases de financement, l'avis recommande que les travaux s'y rattachant soient complétés avant le 15 octobre 1983; à défaut de quoi, que le montant soit redistribué entre les universités de la même façon qu'il aura été prélevé.

Dans la deuxième partie de l'avis sur la répartition pour l'année 1983-1984, le Conseil recommande le statu quo en 1983-1984 en ce qui concerne les règles budgétaires visant le financement des stages en service social et en diététique ainsi que le transfert M.A.S.-M.E.Q. Ces questions devraient être réglées dans un an suite à l'évaluation des bases de financement des universités et à l'adoption par le Conseil de son avis sur la formation professionnelle.

Concernant les services aux étudiants, l'avis est en accord avec la demande du ministre d'introduire dans les règles budgétaires une mesure demandant aux universités de ne pas facturer les associations étudiantes de frais de loyers et d'entretien pour les locaux mis à leur disposition, s'inquiétant cependant du fait qu'une telle mesure ne règle rien aux problèmes réels reliés au financement des services aux étudiants. Enfin en ce qui concerne les dépenses admissibles de base, l'avis recommande que ces dépenses soient indexées à un taux unique, contrairement aux taux différenciés selon les grandes masses de dépenses (salaires, avantages sociaux, autres dépenses) qui ont été introduits par le Ministère en 1982-1983.

Liste des annexes

Annexe I

Avis rendus par le Conseil des universités en 1982-1983:

No 82.1	Avis sur le projet de nouveau programme de premier cycle en informatique de l'Université du Québec à Hull.	82-08-26
82.2	Avis sur le règlement modifiant le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des corporations professionnelles.	82-10-14
82.3	Avis sur le fonctionnement du nouveau programme de subventions « d'actions structurantes » du M.E.Q.	82-10-14
82.4	Avis sur l'opportunité d'implanter un programme de doctorat en religiologie à l'Université du Québec à Montréal.	82-11-18
82.5	Avis sur le programme de maîtrise en optique physiologique de l'Université de Montréal.	82-11-18
82.6	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le développement des études en sciences comptables dans les universités québécoises.	82-12-16
82.7	Avis sur les projets soumis par les universités dans le cadre du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique 1982-1983.	82-12-16
82.8	Avis sur la création d'une école des hautes études internationales.	83-03-09
82.9	L'impact du financement fédéral sur le développement du réseau universitaire.	83-03-16
82.10	Avis sur le niveau de financement des universités pour 1983-1984.	83-03-28
82.11	Avis sur la répartition des ressources entre les établissements universitaires 1983-1984.	83-05-24
82.12	Avis sur un projet soumis par l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique 1982-1983.	83-05-25
82.13	Avis sur l'opportunité d'implanter trois programmes d'études universitaires.	83-05-27
82.14	Avis sur l'opportunité d'implanter deux programmes d'études universitaires.	83-06-20
82.15	Avis sur deux projets de formation en muséologie.	83-06-20
82.16	Avis sur le financement spécial à accorder aux nouveaux programmes dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique et sur trois projets soumis par les universités dans le cadre des volets II et III.	83-06-20
82.17	Avis sur l'octroi de lettres patentes au C.E.U.A.T.	83-06-20
82.18	Avis sur la répartition des ressources entre les établissements universitaires 1983-1984, 2e partie.	83-06-21

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1982-1983:

- Treizième Rapport annuel 1981-1982.
- Les étudiants à temps partiel des universités québécoises, Synopsis des résultats d'une enquête, Pierre Roberge, Conseil des universités, Collection Dossiers (6).
- Bulletin d'information, volume 1, numéro 1, novembre 1982.
- Bulletin d'information, volume 1, numéro 2, février 1983.
- Bulletin d'information, volume 1, numéro 3, mai 1983.